

Bordereau attestant l'exactitude des informations - TOULOUSE - 3102 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 19/07/2024 - B2024/025402 - 2001 B 01714 - 420 916 918 - AIRBUS
OPERATIONS

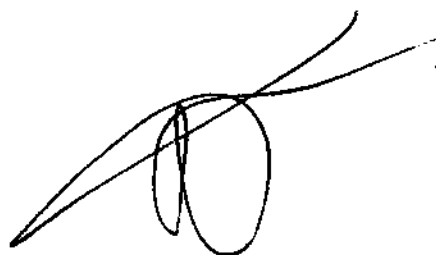
AIRBUS Operations SAS

BILAN

COMPTE DE RESULTAT

ANNEXE

Exercice: du 01/01/2023 au 31/12/2023

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.

2 mai 2024

III NOTES SUR LES COMPTES

31/12/23

SOMMAIRE	1
----------	---

Bilan Actif	2
-------------	---

Bilan Passif	3
--------------	---

Notes sur le Bilan

Note 1	Immobilisations incorporelles	4
Note 2	Immobilisations corporelles	4
	Variations des immobilisations corporelles et incorporelles	4
Note 3	Immobilisations Financières	5
	Variations des Titres de participations	5
	Liste des principales participations	5
Note 4	Stocks et en-cours	6
Note 5	Créances	6
Note 6	Charges constatées d'avance et autres	6
	Charges constatées d'avance	6
Note 7	Valeurs mobilières de placement	7
Note 8	Disponibilités et emprunts auprès des établissements de crédit	7
Note 9	Capitaux propres	7
	Variations des capitaux propres	7
Note 10	Provisions pour risques et charges	8
	Tableau de variation des provisions pour risques et charges	8
	Engagements de retraite	8
Note 11	Dettes Financières	9
	Dettes d'exploitation	9
	Dettes Diverses	9
Note 12	Produits constatés d'avance & comptes de régularisations	10
Note 13	Engagements donnés	10
	Engagements reçus	10

Compte de Résultat	11
--------------------	----

Notes sur le Compte de Résultat

Note 14	Chiffre d'affaires	12
	Rémunération des dirigeants	12
	Charges et produits d'exploitation concernant les entreprises liées	12
Note 15	Résultat Financier	13
Note 16	Résultat Exceptionnel	13
Note 17	Situation Fiscale	14
Note 18	Effectifs temps plein payés à fin d'exercice	14
Note 19	Participation des salariés	14

Autres informations

Note 20	Recherche et développement	15
---------	----------------------------	----

Toulouse le : 02/05/24
Balance : 31/12/23 0:00

BILAN

ACTIF

M.€.
(Millions d'Euros)

	31/12/2023	31/12/2022
ACTIF IMMOBILISE		
Immobilisations incorporelles (Note 1)	1 058	1 061
Immobilisations corporelles (Note 2)	2 056	1 942
Immobilisations financières (Note 3)	7 699	7 672
TOTAL	10 812	10 675
ACTIF CIRCULANT		
Stocks et en-cours (Note 4)	1 056	987
Avances et acomptes versés sur commandes	123	44
Créances d'exploitation (Note 5)	3 361	2 913
Créances diverses (Note 5)	68	84
Valeurs mobilières de placement (Note 7)	-	-
Disponibilités (Note 8)	84	152
Charges constatées d'avance et autres (Note 6)	47	35
TOTAL	4 739	4 215
Ecarts de conversion actif	48	64
TOTAL DE L'ACTIF	15 599	14 953

BILAN

PASSIF

M.€.
(Millions d'Euros)

	31/12/2023	31/12/2022
CAPITAUX PROPRES (Note 9)		
Capital	1 010	1 009
Primes d'émission, d'apport et de fusion	3 302	3 277
Réserves & RAN	4 869	2 646
Autres capitaux propres	3	3
Résultat de l'exercice	1 054	2 919
Acomptes sur dividendes	-	-
Subventions d'investissement	2	2
Provisions Réglementées	899	887
TOTAL	11 139	10 743
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (Note 10)	613	578
DETTES		
Dettes financières (Note 11)	1 637	1 595
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	130	150
Dettes d'exploitation (Note 11)	1 930	1 721
Dettes diverses (Note 11)	75	93
Produits constatés d'avance et autres (Note 12)	21	24
TOTAL	3 794	3 584
Ecarts de conversion passif	53	49
TOTAL DU PASSIF	15 599	14 953

A - NOTES SUR LE BILAN

NOTE 1				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
M.E. (Millions d'Euros)				
	31/12/2022		31/12/2021	
	Brut	Amortissements ou provisions	Net	Net
Frais d'établissement	-	-	-	-
Frais de recherche et de développement	-	-	-	-
Concessions, brevets, licences, logiciels et autres	1 226	1 451	123	81
Fonds commercial	857	-	857	837
Autres immobilisations incorporelles	0	-	0	-
Immobilisations incorporelles en cours	71	-	71	112
TOTAL	2 154	1 451	1 854	1 001

NOTE 2				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
M.E. (Millions d'Euros)				
	31/12/2022		31/12/2021	
	Brut	Amortissements ou provisions	Net	Net
Terreurs	16	-	16	15
Aménagements et aménagement de terrain	46	18	28	37
Constructions	49	11	38	39
Constructions sur sol d'autrui	881	343	538	642
Installations techniques, matériel et outillage industriels	5 291	4 148	1 143	1 913
Autres immobilisations corporelles	469	418	51	77
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	302	-	302	330
Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	0	-	0	-
TOTAL	7 017	4 928	2 089	2 994

VARIATIONS DES IMMOBILISATIONS (incorporelles et corporelles)

M.E. (Millions d'Euros)										
Rubriques et Postes	VALEURS BRUTES				AMORTISSEMENTS					
	Début exercice	Augmentations	Diminutions	Mises en service / reclassements	Fin exercice	CUMULES Début exercice	Augmentations	Diminutions	Reclassements	CUMULES Fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES										
Frais d'établissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais de recherche et de développement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Concessions, brevets, licences, logiciels et autres	1 447	2	1	126	1 573	1 356	95	1	-	1 451
Fonds commercial	857	-	-	-	857	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	0	-	-	-	0	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	112	98	-	125	335	-	-	-	-	-
TOTAL	2 416	100	1	251	3 064	1 356	95	1	-	1 451
IMMOBILISATIONS CORPORELLES										
Terreurs	91	-	0	75	166	13	3	0	-	86
Constructions	310	-	1	70	679	328	38	0	-	366
Installations techniques, matériel et outillage industriels	5 242	19	70	196	5 567	3 930	331	89	0	4 148
Autres immobilisations corporelles	517	13	40	10	499	431	23	40	0	418
Immobilisations corporelles en cours	313	428	-	340	1 081	-	-	-	-	-
Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	-	0	-	-	0	-	-	-	-	-
TOTAL	6 463	459	110	581	7 693	4 502	341	129	0	4 928

Note : les acquisitions principales 2022 concernent :

- immobilisations incorporelles : logiciels développés en interne pour un montant global de 74 ME (Digital) et logiciels acquis pour 18 ME
- immobilisations corporelles :
 - Constructions projet New PAL A321 XLR 38 ME
 - Jigs & Tools programme Single Aisle 167 ME
 - Jigs & Tools programme A350-48 ME (dont A350F 20ME)
 - Jigs & Tools programme Long Range 26 ME
 - Engineering Test Rig Single Aisle 12 ME

31/12/22 (Millions d'Euros)										
Rubriques et Postes	VALEURS BRUTES				AMORTISSEMENTS					
	Début exercice	Apport Airbus Atlantic 01/01/2022	Augmentations	Diminutions	Mises en service / reclassements	Fin exercice	CUMULES Début exercice	Apport Airbus Atlantic 01/01/2022	Augmentations	Diminutions
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES										
Frais d'établissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais de recherche et de développement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Concessions, brevets, licences, logiciels et autres	1 573	0	4	11	83	1 447	1 290	5	62	11
Fonds commercial	857	-	-	-	-	857	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	0	-	-	-	-	0	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	335	0	115	-	83	533	-	-	-	-
TOTAL	2 765	0	119	11	166	3 064	1 290	5	62	11
IMMOBILISATIONS CORPORELLES										
Terreurs	134	-	44	-	0	81	75	-	26	3
Constructions	684	-	214	32	19	918	612	-	122	41
Installations techniques, matériel et outillage industriels	5 242	-	638	0	26	5 906	4 584	-	691	24
Autres immobilisations corporelles	517	-	13	10	28	568	511	-	24	24
Immobilisations corporelles en cours	313	-	44	362	-	1 019	-	-	-	-
Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	0	-	0	-	-	0	-	-	-	-
TOTAL	6 463	0	401	41	581	7 693	5 092	0	341	55

Note : les acquisitions principales 2022 concernent :

- immobilisations incorporelles : logiciels développés en interne pour un montant global de 108 ME (Digital) et logiciels acquis pour 11 ME
- immobilisations corporelles :
 - Jigs & Tools programme Single Aisle 137 ME
 - Jigs & Tools programme A350-25 ME (dont A350F 11ME)
 - Jigs & Tools programme Long Range 11 ME
 - Flight Test Aircraft A321 NEO XLR 8 ME

NOTE 3

IMMOBILISATIONS FINANCIERES	M.E. (Millions d'Euros)			
	31/12/2023			31/12/2022
	Brut	Amortissements / dépréciations	Net	Net
Titres de participation	7 624	-	7 624	7 598
Prêt intra-groupe à Euribor 3mois	-	-	-	-
Prêts au 1 % logement	74	-	74	73
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	1	-	1	1
TOTAL	7 699	-	7 699	7 672

VARIATION DES TITRES DE PARTICIPATIONS	M.E. (Millions d'Euros)	
	2023	2022
MONTANT NET DEBUT EXERCICE	7 598	6 071
Acquisitions & souscriptions	-	-
Cessions & fusions (nettes)	-	873
Apport partiel d'actifs des titres Airbus Operations GmbH à Premium AeroTech GmbH	-	2 400
Apport partiel d'actifs à Airbus Atlantic - Titres Airbus Atlantic reçus en rémunération de l'apport	-	1 386
Attribution gratuite des titres Airbus Atlantic à Airbus SAS via une distribution exceptionnelle de dividendes	-	1 386
Apport partiel d'actifs de titres Airbus Operations SL par Airbus SE	26	-
Dotations aux amortissements et dépréciations	-	-
Reprises sur amortissements et dépréciations	-	-
MONTANT NET FIN EXERCICE	7 624	7 598

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS (Décret 93- 1020 du 29 novembre 1993 - article 24-11°)	M.E. (Millions d'Euros)		
	31/12/2023		
	Pourcentage détenu	Valeur comptable des titres Brute	Nette
A - RENSEIGNEMENTS DETAILLES CONCERNANT LES FILIALES ET LES PARTICIPATIONS			
1. Filiales (plus de 50% du capital détenu)			
Airbus Operations sl	100,00%	77	77
Premium AeroTech GmbH renommée AIRBUS GMBH en 2023	94,67%	2 400	2 400
Airbus Operations Ltd	100,00%	5 144	5 144
Star Real Estate	97,48%	2	2
2. Participations (10 à 50% du capital détenu)			
Corse Composite Aeronautiques	25,56%	1	1
3. Autres participations			
Pays de la Loire croissance	1,53%	0,3	0,3
Tarmac Aerosave	2,68%	0,01	0,01
TOTAL		7 624	7 624

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS (Décret 93- 1020 du 29 novembre 1993 - article 24-11°)	Données 2022						M.E. (Millions d'Euros)	
							31/12/2022	
	Capitaux propres	dont Capital	Pourcentage détenu	Dont Résultat dern. Ex. clos	Dividendes	Chiffre d'affaires	Valeur comptable des titres Brute	Nette
A - RENSEIGNEMENTS DETAILLES CONCERNANT LES FILIALES ET LES PARTICIPATIONS								
1. Filiales (plus de 50% du capital détenu)								
Airbus Operations sl	558	50	100,00%	142	192	1 244	50	50
Premium AeroTech GmbH renommée AIRBUS GMBH en 2023	936	938	94,67%	(444)	-	1 182	2 400	2 400
Airbus Operations Ltd	ME 1,839	ME 1,467	100,00%	ME 439	-	ME 4,116	5 144	5 144
Star Real Estate	365	2	97,48%	25	-	74	2	2
2. Participations (10 à 50% du capital détenu)								
Corse Composite Aeronautiques	9	2	25,56%	2	-	52	1	1
3. Autres participations								
Pays de la Loire croissance	13	12	1,53%	ND	-	ND	0,3	0,3
Tarmac Aerosave	32	0,50	2,68%	11	0,3	59	0,01	0,01
TOTAL							7 598	7 598

NOTE 4				
STOCKS ET EN-COURS				
(Millions d'Euros)				
	31/12/2023			31/12/2022
	Brut	Dépréciations	Net	Net
Matières premières et autres approvisionnements	796	100	696	571
En-cours de production	374	68	306	364
Produits intermédiaires et Finitions	69	16	54	52
TOTAL	1 240	184	1 056	987

L'augmentation des stocks nets sur l'exercice 2023 de 69 M€ se décompose en :

+100 M€ d'augmentation de stocks de matières premières et composants suite à la crise mondiale,

+25 M€ de reprise de dépréciation des stocks suite au changement de la méthodologie en 2023,

+5 M€ sur les encours de production.

-61 M€ de dépréciation des en-cours A400M au titre de la ré-estimation du résultat à termination des activités de l'A400M, dont €14m en contrepartie du résultat d'exploitation

NOTE 5

CREANCES					
(Millions d'Euros)					
	31/12/2023			Dont à + 1 an	31/12/2022
	Brut	Dépréciations	Net	Net	Net
CREANCES D'EXPLOITATION					
Créances clients et comptes rattachés	3 183	164	3 018		2 698
Autres créances d'exploitation	343	-	343		214
TOTAL CREANCES D'EXPLOITATION	3 526	164	3 361	-	2 913
- dont entreprises liées	2 942		2 942		2 684
CREANCES DIVERSES					
Créances diverses	68	-	68		84
TOTAL CREANCES DIVERSES	68	-	68		84
- dont entreprises liées	56	-	56	-	73
TOTAL GENERAL	3 593	164	3 429	-	2 997
- dont entreprises liées	2 998	-	2 998		2 757
- dont produits à recevoir	0	-	0	-	2
- dont diminutions liées aux écarts de conv. Actif	11	-	11	-	11
- dont augmentations liées aux écarts de conv. Passif	1	-	1	-	1

Les créances d'exploitation avec les entreprises liées (3 582 M€) sont notamment constituées de la quote-part de marge commerciale annuelle rétrocédée par la SEP et revenant à la société (1 495 M€ partage de résultat).

NOTE 6

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE ET AUTRES			
(Millions d'Euros)			
	31/12/2023	Dont à + 1 an	31/12/2022
Charges constatées d'avance	47	-	35
Charges à répartir	-	-	-
Primes de remboursement des obligations	-	-	-
Ecart de conversion actif	48	-	64
TOTAL	95	-	99
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE			
	31/12/2023	Dont à + 1 an	31/12/2022
Charges constatées d'avance sur services extérieurs	47	-	35
Autres charges constatées d'avance	-	-	-
TOTAL	47	-	35

NOTE 7

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

NEANT EN 2023

NOTE 8

DISPONIBILITES ET EMPRUNTS AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT			
			M.€ (Millions d'Euros)
	31/12/2023	Variation nette de trésorerie sur l'exercice 2022	31/12/2022
Banques	-	-	-
Valeurs à l'encaissement	-	-	-
Compte courant de Trésorerie	84	68	152
TOTAL	84	68	152

NOTE 9

CAPITAUX PROPRES

Le capital est composé de 1 010 319 745 actions de valeur nominale de 1 EURO chacune.

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	
	M.€. (Millions d'Euros)
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2022 Résultat inclus	10 743
Capital	1 009
Primes d'émission, d'apports et de fusion	3 277
Réserves et report à nouveau	2 646
Autres capitaux propres	3
Résultat de l'exercice N-1	2 919
Subventions d'investissements	2
Provisions réglementées	887
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AU 01/01/2023 Résultat inclus	10 743
Augmentation du capital (Pearl 2)	1
Augmentations primes d'émission, de fusion, d'apport (Pearl 2)	25
Dividendes versés sur exercice N-1	-697
Autres capitaux propres	0
Augmentations des Provisions réglementées & Subvention d'investissement *(1)	
Diminution nette des Provisions réglementées et Subvention d'investissement *(2)	12
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2023 avant résultat	10 085
Résultat net de l'exercice après impôt	1 054
Acomptes sur dividendes	
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AU 31/12/23 résultat inclus	11 139

*(1) Dont dotation amortissements dérogatoires : 176 M.€.

*(2) Dont reprise amortissements dérogatoires : 164 M.€.

Conformément à la Décision de l'Associé Unique en date du 27 juin 2023, le résultat de l'exercice 2022 a été affecté pour 2.222.333.430 euros en Report à Nouveau et pour 697.000.000 euros en distribution de dividendes. Ce dernier a été mis en paiement en date du 30 septembre 2023.

NOTE 10

TABLEAU DE VARIATION DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES						M.€ (Millions d'Euros)
	31/12/2022	Dotation de l'exercice	Reprise (utilisée)	Reprise (non utilisée)	Reclassement	31/12/2023
Garanties clients	-					-
Prestations à fournir	4		- 3	- 1		0
Perte à terminaison *	-	153				153
Indemnités de départ en retraite	427	29	- 9	- 104		343
LTP Unit plan	1	1	- 1			2
Médailles du travail	31	0	- 2			29
Provisions pour risques et charges de personnel	460	30	- 11	- 104		374
Pertes de changes	64		- 16			48
Autres provisions pour charges	10		- 0			10
Risques divers	41	30	- 35	- 8		28
Autres provisions pour risques et charges	51	30	- 35	- 8		38
TOTAL	578	213	- 65	- 113	-	613

* L'augmentation des provisions pour pertes à terminaison s'explique par une dotation de €153m au titre de la ré-estimation du résultat à terminaison des activités de l'A400M, dont €31m en contrepartie au résultat d'exploitation.

ENGAGEMENTS DE RETRAITE		M.€ (Millions d'Euros)
	31/12/2022	31/12/2023
HYPOTHESES		
Taux d'actualisation	3,10%	4,00%
Taux d'augmentation des salaires	3,00%	3,00%
Valeur actuarielle des droits accumulés	- 328	- 308
Gains actuariels non amortis	- 99	- 135
Pertes actuarielles non amorties		
actifs du régime		100
MONTANT PROVISIONNE AU BILAN	- 427	- 343

NOTA : Ces engagements concernent les indemnités de fin de carrière des personnels de l'entreprise. Ces montants sont provisionnés pour le départ volontaire des salariés de 62 à 67 ans en fonction du métier et de l'âge de naissance, ils sont comptabilisés en provision sur la base du coût global. Ils tiennent compte de la réforme de 2023.

NOTE 11

DETTE FINANCIERE					
(Millions d'Euros)					
	31/12/2023	Dont à - 1 an	De 1 à 5 ans	+ de 5 ans	31/12/2022
Emprunts auprès d'organismes de crédit	-	-	-	-	-
Emprunts auprès des sociétés du groupe (CC AIRBUS SE)	-	-	-	-	-
Emprunts et dettes Financières diverses	21	21	-	-	8
Avances AIRBUS SAS (A350)	1 616	61	504	1 051	1 587
TOTAL	1 637	82	504	1 051	1 595
- dont augmentations liées aux écarts de conv. Actif	-	-	-	-	0
- dont diminutions liées aux écarts de conv. Passif	-	-	-	-	-

DETTE D'EXPLOITATION			
(Millions d'Euros)			
	31/12/2023	Dont à + 1 an	31/12/2022
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 523	-	1 261
Dettes fiscales et sociales	407	-	460
Autres dettes d'exploitation	-	-	-
TOTAL	1 930	-	1 721
- dont entreprises liées	502	-	445
- dont charges à payer	667	-	842
- dont augmentations liées aux écarts de conv. Actif	46	-	61
- dont diminutions liées aux écarts de conv. Passif	52	-	47

DETTE DIVERSE			
(Millions d'Euros)			
	31/12/2023	Dont à + 1 an	31/12/2022
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	60	-	76
Dettes fiscales (impôts sur les bénéfices)	-	-	-
Autres dettes diverses	16	-	17
TOTAL	75	-	93
- dont entreprises liées	1	-	0
- dont charges à payer	19	-	33
- dont augmentations liées aux écarts de conv. Actif	-	-	0
- dont diminutions liées aux écarts de conv. Passif	-	-	0

NOTE 12

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE & COMPTES DE REGULARISATIONS			M.E. (Millions d'Euros)
	31/12/2023	31/12/2022	
PCA (du specific business)	21	24	
Quotas d'émission de CO ² alloués par l'état	-	-	
- dont entreprises liées	-	-	
TOTAL	21	24	

NOTE 13

ENGAGEMENTS						M.E. (Millions d'Euros)
	AU PROFIT DE :				TOTAL 31/12/2022	
	DIRIGEANTS	FILIALES ET GIE CONSOLIDES	AUTRES	TOTAL 31/12/2023		
1 - ENGAGEMENTS DONNES						
Engagements de Crédit bail			-	-	-	
Engagements de concession long terme			9	9	12	
Engagements de retraites			135	135	99	
Engagements nets au titre de Financement de ventes				-	-	
Cautions et garanties bancaires				-	1	
Autres engagements donnés			-	-	-	
TOTAL	-	-	126	126	86	
2 - ENGAGEMENTS RECUS						
Avals				-	-	
Cautions			15	15	15	
Engagements de retraites			100	100	-	
Engagements nets au titre de Financement de ventes				-	-	
Sûretés réelles reçues				-	-	
Autres engagements reçus			-	-	-	
TOTAL	-	-	115	115	15	

L'engagement de retraite total (DBO) s'élève au 31 décembre 2023 à 300m€ dont 343m€ sont reconnus au bilan en provision, 135m€ constituent un écart actuariel négatif non reconnu (gain actuariel en engagement hors bilan) et 100m€ d'actifs de régime également non reconnus au bilan constituant des engagements reçus (voir note 10).

COMPTE DE RESULTAT

M.E.
(Millions d'Euros)

	31/12/2023	31/12/2022
Chiffre d'affaires	11 861	10 803
Autres Produits d'exploitation	358	290
Achats Consommés et variations de stocks	- 8 752	- 7 767
VALEUR AJOUTEE	3 468	3 326
Subventions d'exploitation	123	145
Impôts, taxes et versements assimilés	- 67	- 143
Charges de personnel	- 1 402	- 1 172
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	2 121	2 157
Reprises aux amortissements et aux provisions	392	284
Dotations aux amortissements et aux provisions	- 688	- 712
Transferts de charges (1)	13	4
Autres produits	0	32
Autres Charges	- 257	- 337
RESULTAT D'EXPLOITATION (Note 14)	1 582	1 428
Dividendes et quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	-	-
Frais Financiers nets	- 82	- 81
Produits Financiers nets	28	194
Résultat de change	0	0
Dotations et reprises Financières aux amortissements et provisions, transferts de charges	-	-
Résultat Financier (Note 15)	- 54	113
RESULTAT COURANT	1 528	1 542
Résultat exceptionnel (Note 16)	- 183	1 671
RESULTAT NET AVANT IMPOT & PARTICIPATION	1 345	3 213
Impôts sur les Bénéfices & Participation des salariés (Notes 17 et 19)	- 291	- 293
RESULTAT NET TOTAL	1 054	2 919

(1) Dont transfert de charges indemnités assurance
-Dont transfert de charges voitures de fonction
-Dont transfert de charges autres avantages en nature

9,18
0,56
3,57

B - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

NOTE 14

A - CHIFFRE D'AFFAIRES

CHIFFRE D'AFFAIRES REPARTI SELON LES ZONES GEOGRAPHIQUES			M.E. (Millions d'Euros)
	31/12/2023	31/12/2022	
France	11 471	10 428	
Allemagne	93	108	
Royaume-Uni	81	64	
Autres pays de l'Union Européenne	61	76	
Sous-Total Union Européenne	11 705	10 676	
Suisse	0	1	
Autres Pays A.E.L.E. (A)	-	-	
Autres Pays de l'Europe	-	1	
Canada	40	32	
Etats Unis	46	53	
Amérique Latine	1	1	
Asie & Océanie	52	32	
Afrique et Moyen-Orient	18	7	
Montant Net du Chiffre d'Affaires (B)	11 861	10 803	

(A) . Islande, Liechtenstein & Norvège

(B) . Montants H.T. Nets des RRR Accordés .

CHIFFRE D'AFFAIRES REPARTI ENTRE LES ACTIVITES CIVILES ET MILITAIRES			M.E. (Millions d'Euros)
	31/12/2023	31/12/2022	
Civiles	11 477	10 345	
Militaires	384	458	
TOTAL	11 861	10 803	

B - REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS

(décret 83- 1020 du 29 novembre 1983 - article 24-18°)

Cette information n'est pas mentionnée, elle conduirait à divulguer les rémunérations concernant une seule personne.

C - CHARGES ET PRODUITS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES

PRODUITS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES			M.E. (Millions d'Euros)
	31/12/2023	31/12/2022	
Ventes de produits	11 093	10 145	
Ventes de prestations	512	428	
Autres produits d'exploitation	-	-	
Produits financiers	28	194	
TOTAL	11 633	10 767	
CHARGES CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES			
	31/12/2023	31/12/2022	
Achats & Services Extérieurs	4 953	3 721	
Autres charges d'exploitation	181	189	
Charges Financières	-	0	
TOTAL	5 134	3 910	

NOTE 15

RESULTAT FINANCIER		M.€ (Millions d'Euros)	
		31/12/2023	31/12/2022
Frais Financiers net			
- Frais Financiers AIRBUS SAS			
- Charges liées à la Convention de gestion de Trésorerie Centralisée		-	0
- Autres Frais Financiers		- 82	- 81
Produits Financiers nets			
- Produits de Participations et autres immobilisations Financières		0	192
- Revenus liés à la Convention de gestion de Trésorerie Centralisé		-	-
- Revenus des créances AIRBUS SAS		-	-
- Revenus sur compte courant STAR REAL ESTATE		-	-
- Revenus des créances commerciales		0	-
- Autres produits Financiers		28	2
Résultat net de change		0	0
Dotations aux provisions		-	-
Reprise de provision		-	-
RESULTAT FINANCIER		- 54	113

NOTE 16

RESULTAT EXCEPTIONNEL		M.€ (Millions d'Euros)	
		31/12/2023	31/12/2022
Charges exceptionnelles sur les opérations en capital		- 1	- 873
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		- 2	- 3
Charges de restructuration		-	-
Charges sur exercices antérieurs		-	-
Autres charges exceptionnelles		-	0
Dotations aux provisions pour amortissements dérogatoires		- 176	- 179
Autres Dotations aux provisions exceptionnelles		- 0	- 7
Dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnels		- 122	
Dotations aux provisions pour dépréciations exceptionnelles		- 47	
Produits exceptionnels sur opérations en capital		0	0
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		2	2 407
Produits sur exercices antérieurs		-	-
Quote-part de subventions virées au résultat de l'exercice		0	0
Autres Produits exceptionnels		-	-
Reprises de la provision pour amortissements dérogatoires		164	306
Reprises de la provision pour hausse des prix		-	-
Reprises sur autres provisions exceptionnelles		0	20
RESULTAT EXCEPTIONNEL		- 183	1 671

La variation des "Dotations aux provisions exceptionnelles" s'explique par la ré-estimation du résultat à terminaison des activités de l'A400M (€122m de dotations pour perte à terminaison et €47m de dépréciations des en-cours).

NOTE 17

SITUATION FISCALE		
	M.E. (Millions d'Euros)	
	31/12/2023	31/12/2022
Impôts à payer	-296	-293
Crédit d'impôt	34	33
Crédit d'impôt N-1	-1	
TOTAL	-263	-259

REPARTITION DE L'IMPÔT ENTRE RESULTAT COURANT ET RESULTAT EXCEPTIONNEL

	M.E. (Millions d'Euros)	
	31/12/2023	31/12/2022
Impôt lié au résultat courant	-296	-271
Impôt lié au résultat exceptionnel	3	0
Autres	0	-22
Impôts à payer	-296	-293

La ligne "Autres" s'explique par l'allocation à chacune des Airbus Opérations d'une quote part de l'impact de la mise en conformité de la situation fiscale suite aux accords avec les DoI, SFO et PNF.

VARIATION DES IMPOTS DIFFERES OU LATENTS : Impôts calculés selon taux d'IS (y/c contributions additionnelles)

En M. Euros		25,83%						25,83%	
Variation des impôts différés ou latents									
Nature	Ouverture 2023		Variations		Clôture 2023		Variation	Clôture 2024	
Décalsages certains ou éventuels	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif	Taux	Actif	Passif
Provisions réglementées									
Provision pour investissement		229		3		232			232
Amortissements dérogatoires									
Charges non déductibles temporairement									
Autres	97		-22		75			75	
Provisions pour retraite	110		-22		89			89	
Charges déduites (ou produits imposés) fiscalement et non encore comptabilisées									
Variation des écarts de conversion passif	3	0	-2		1			1	
	211	229	-46	3	165	232	0	165	232

NOTE 18

EFFECTIFS TEMPS PLEIN PAYÉS A FIN D'EXERCICE		
	31/12/2023	31/12/2022
Mensualisés	1 251	2 041
Ingénieurs et cadres	8 498	7 504
Employés & Agents Techniques de maîtrise	6 036	5 542
TOTAL	16 185	15 087

NOTE 19

PARTICIPATION DES SALAIRES		
	M.E. (Millions d'Euros)	
	31/12/2023	31/12/2022
Participation des salariés	-28	-35

L'écart entre la participation payée en 2023 et la prévision de 2022 est de 7 m€ (provision à 45m€, paiement de 38m€). La participation provisionnée au titre de 2023 s'élève à 35m€.

NOTE 20

AUTRES INFORMATIONS

L'effort d'innovation (activités de recherche, développement et industrialisation), qui contribue à la constitution du Fond technologique du groupe, est apprécié au travers de deux notions :

* Les frais d'innovation autofinancée qui correspondent à l'ensemble des investissements d'innovation, qu'ils soient activés ou directement enregistrés en charges, non financés par les marchés.

* Les charges d'innovation autofinancée qui traduisent l'impact sur le résultat de l'effort d'innovation : frais enregistrés en charges, amortissements des dépenses immobilisées, charges nettes de remboursement des avances remboursables.

RECHERCHE & DEVELOPPEMENT			M.€.
	2023	2022	
Ensemble des frais de recherche, Développement et Industrialisation	1 552	1 457	
A déduire : coût de revient des marchés	- 119	- 157	
Frais d'innovation autofinancée	1 433	1 300	
- Charges nettes de remboursement des avances de l'état			
- Production immobilisée (outillages spécialisés)	- 250	- 181	
- Production stockée			
+ Amortissement et dépréciation des dépenses immobilisées ou stockées	227	256	
Charges d'innovation autofinancée	1 410	1 375	

Airbus Opérations
Société par actions simplifiée au capital de 1 010 319 745 euros
Siège Social : 316, route de Bayonne – 31060 Toulouse
420 916 918 RCS Toulouse
(la « Société »)

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
ADOPTÉES PAR ACTE SOUS SEING PRIVE EN DATE DU 25 JUIN 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq juin,

La société **Airbus**, société par actions simplifiée au capital de 3 581 336 euros, dont le siège social est sis 2, rond-point Émile Dewoitine, 31700 Blagnac, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Toulouse sous le numéro 383 474 814, représentée par Monsieur Edouard Eltvedt, dûment habilité aux fins des présentes,

Agissant en qualité d'Associé Unique, propriétaire de la totalité des actions composant le capital social et les droits de vote de la Société (l'« **Associé Unique** »), a, conformément aux statuts de la Société, adopté par le présent acte des décisions sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et quitus au Président de la Société ;
2. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
3. Décision à prendre conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts ;
4. Examen, le cas échéant, approbation des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce ;
5. Mandat des Commissaires aux comptes de la Société ;
6. Mandats des membres du Comité des Administrateurs ; et
7. Pouvoirs en vue des formalités.

L'associé Unique reconnaît avoir eu connaissance et communication dans les délais prévus par les statuts de l'ensemble des documents suivants :

- la copie de la lettre d'information adressée au commissaire aux comptes ;
- la copie de la lettre d'information adressée aux représentants du Comité Social et Économique ;
- les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- le rapport de gestion sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- le texte des projets de décisions ;
- un exemplaire des statuts à jour de la Société ; et
- les lettres des démissions de Messieurs Mikael Butterbach et Christophe Bardin.

Étant précisé que le commissaire aux comptes de la Société et les représentants du Comité Social et Économique ont été dûment notifiés des présentes.

Puis l'Associé Unique statue sur les décisions suivantes.

PREMIERE DECISION

Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et quitus au Président de la Société

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance (i) des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, (ii) du rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2023, et (iii) du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels dudit exercice,

approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont établis et présentés, qui se traduisent par un bénéfice d'un montant de 1.054.331.745 euros ainsi que les opérations traduites dans lesdits comptes ou résumées dans ces rapports.

prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges fiscalement déductibles visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

En conséquence, l'Associé Unique **donne** quitus entier et sans réserve au Président de la Société pour sa gestion du 1^{er} janvier 2023 à la date de clôture de l'exercice soit le 31 décembre 2023.

Cette décision est adoptée.

DEUXIEME DECISION

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président, **décide** d'affecter le bénéfice de l'exercice d'un montant de 1.054.331.745 euros comme suit, étant précisé que la réserve légale est dotée à plein :

- | | | |
|---|--|---------------------|
| ● | Résultat de l'exercice | 1.054.331.745 euros |
| ● | Distribution d'un dividende de | 1.054.331.745 euros |
| | représentant un dividende d'environ 1,0435624 euros par action | |

Décide que le dividende sera mis en paiement à compter de ce jour et au plus tard le 30 septembre 2024.

Cette décision est adoptée.

TROISIEME DECISION

Décision à prendre conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts

Statuant conformément aux prescriptions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Associé Unique **prend acte** que des dividendes ont été distribués au cours des trois exercices précédents, comme suit :

<i>Exercice clos le 31 décembre</i>	<i>Montant des dividendes versés (en €)</i>	<i>Revenus éligibles à l'abattement</i>	<i>Revenus non éligibles à l'abattement</i>
		<i>Dividendes</i>	<i>Dividendes</i>
2022	697.000.000	0	697.000.000
2021	0	0	0
2020	0	0	0

Cette décision est adoptée.

QUATRIEME DECISION

Examen, le cas échéant, approbation des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce

L'Associé Unique, conformément à l'article L. 227-10 du Code de commerce, **prend acte** qu'aucune convention telle que visée audit article n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Cette décision est adoptée.

CINQUIÈME DÉCISION

Mandat des Commissaires aux comptes de la Société

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président,

Prend acte que les mandats de la société Ernst & Young et Audit, commissaire aux comptes titulaire de la Société, de la société Auditex, commissaire aux comptes suppléant de la Société, arrivent à expiration à l'issue des présentes décisions approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023,

Décide de renouveler le mandat de la société Ernst & Young et Audit en qualité de commissaire aux comptes titulaire de la Société, pour une durée de 6 exercices expirant à l'issue des décisions de l'Associé Unique appelé en 2030 à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029,

Constate que la Société n'est plus dans l'obligation de désigner un commissaire aux comptes suppléant,

Décide de ne pas renouveler le mandat de la société Auditex, en qualité de commissaire aux comptes suppléant de la Société, et de ne pas pourvoir à son remplacement.

La société Ernst & Young et Audit a déclaré accepter le renouvellement de ses fonctions et n'être frappée d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptible d'empêcher le renouvellement de son mandat.

Cette décision est adoptée.

SIXIÈME DÉCISION
Mandats des membres du Comité des Administrateurs

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président,

Prend acte :

- de la démission de Monsieur Mikael Butterbach de son mandat de membre du Comité des Administrateurs avec effet à compter du 1^{er} juin 2024,
- de la démission de Monsieur Christophe Bardin de son mandat de membre du Comité des Administrateurs avec effet à compter du 31 juillet 2024.

Décide de nommer en qualité de nouveaux membres du Comité des Administrateurs :

En remplacement de Monsieur Mikael Butterbach : Madame Sadika Moussaoui avec effet à compter du 1^{er} juin 2024 pour une durée illimitée ;

En remplacement de Monsieur Christophe Bardin : Monsieur Didier Loiselet avec effet à compter du 31 juillet 2024 pour une durée illimitée.

Madame Sadika Moussaoui et Monsieur Didier Loiselet ont déclaré accepter leurs nominations et n'être frappés d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptible d'empêcher leurs nominations.

Cette décision est adoptée.

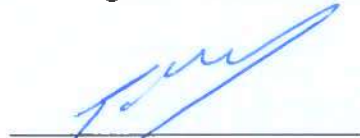
SEPTIÈME DÉCISION
Pouvoirs en vue des formalités

L'Associé Unique **donne** tous pouvoirs à tout porteur d'un original ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal qui constatera ces décisions à l'effet d'accomplir toutes formalités légales ou réglementaires de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

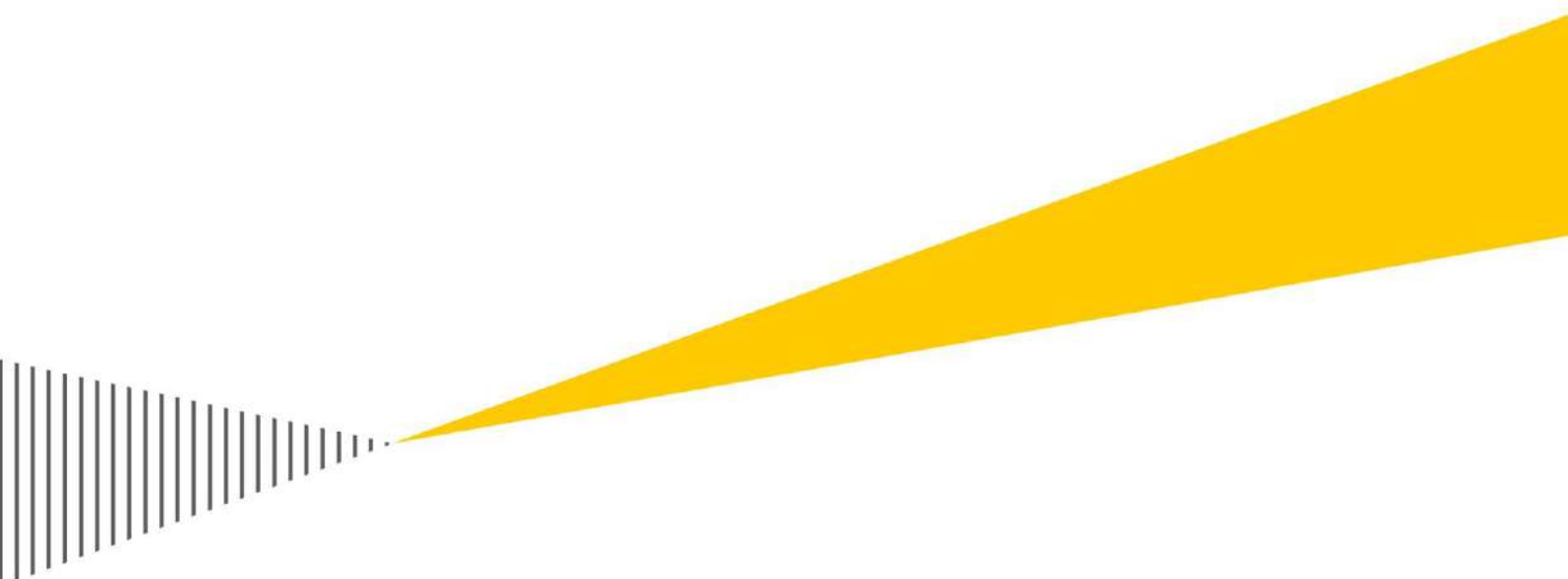
Cette décision est adoptée.

* * *

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'Associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'Associé unique.



Airbus
Associé Unique
Représenté par Monsieur Edouard Eltved



Airbus Operations

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit



Airbus Operations

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Associé Unique de la société Airbus Operations,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Airbus Operations relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes suivantes de l'annexe aux comptes annuels :

- ▶ Le paragraphe 7 « Advance Pricing Agreement Civil » qui précise qu'une demande de renouvellement de l'accord de prix de transfert multilatéral pour les périodes fiscales de 2020 à 2024 a été déposée en juin 2019 aux administrations fiscales et qu'aucun élément n'a été identifié pouvant remettre en cause l'application de l'accord pour les exercices 2020, 2021, 2022 et 2023.
- ▶ Le paragraphe 8 « Advance Pricing Agreement A400M » qui précise qu'une demande de renouvellement de l'accord sur les conditions de rémunération pour les activités de développement, de production et de vente des A400M pour les périodes fiscales de 2020 à 2024 a été déposée en juin 2019 aux administrations fiscales et qu'aucun élément n'a été identifié pouvant remettre en cause l'application de l'accord pour les exercices 2020, 2021, 2022 et 2023.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note II « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels expose les règles et les méthodes comptables relatives notamment au fonds commercial (paragraphe 1) et aux immobilisations financières (paragraphe 3).

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons apprécié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe aux comptes annuels, et nous avons contrôlé leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le comité des administrateurs.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Toulouse, le 14 mai 2024

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

Mathilde Ferrand

AIRBUS Operations SAS

BILAN

COMPTE DE RESULTAT

ANNEXE

Exercice: du 01/01/2023 au 31/12/2023

BILAN

ACTIF

M.€.
(Millions d'Euros)

	31/12/2023	31/12/2022
ACTIF IMMOBILISE		
Immobilisations incorporelles (Note 1)	1 058	1 061
Immobilisations corporelles (Note 2)	2 056	1 942
Immobilisations financières (Note 3)	7 699	7 672
TOTAL	10 812	10 675
ACTIF CIRCULANT		
Stocks et en-cours (Note 4)	1 056	987
Avances et acomptes versés sur commandes	123	44
Créances d'exploitation (Note 5)	3 361	2 913
Créances diverses (Note 5)	68	84
Valeurs mobilières de placement (Note 7)	-	-
Disponibilités (Note 8)	84	152
Charges constatées d'avance et autres (Note 6)	47	35
TOTAL	4 739	4 215
Ecarts de conversion actif	48	64
TOTAL DE L'ACTIF	15 599	14 953

BILAN

PASSIF

M.€.
(Millions d'Euros)

	31/12/2023	31/12/2022
CAPITAUX PROPRES (Note 9)		
Capital	1 010	1 009
Primes d'émission, d'apport et de fusion	3 302	3 277
Réserves & RAN	4 869	2 646
Autres capitaux propres	3	3
Résultat de l'exercice	1 054	2 919
Acomptes sur dividendes	-	-
Subventions d'investissement	2	2
Provisions Réglementées	899	887
TOTAL	11 139	10 743
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (Note 10)	613	578
DETTES		
Dettes financières (Note 11)	1 637	1 595
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	130	150
Dettes d'exploitation (Note 11)	1 930	1 721
Dettes diverses (Note 11)	75	93
Produits constatés d'avance et autres (Note 12)	21	24
TOTAL	3 794	3 584
Ecarts de conversion passif	53	49
TOTAL DU PASSIF	15 599	14 953

ANNEXE AIRBUS OPERATIONS SAS

I FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1 Contexte macroéconomique

Alors que l'inflation et la crise énergétique se sont stabilisées en 2023, Airbus a connu une augmentation générale de ses coûts sur l'ensemble de ses activités. Par ailleurs, l'augmentation continue et significative des taux d'intérêt a généré une amélioration du résultat financier.

La guerre en Ukraine a accru l'exposition de la société au risque de perturbation de la chaîne d'approvisionnement étant donné qu'une partie du titane utilisé pour la production des avions provient de Russie, directement et indirectement par l'intermédiaire des fournisseurs de la société.

Par conséquent, un plan de réduction des risques est en cours de mise en œuvre afin de définir des alternatives aux matériaux et pièces utilisées. Ainsi, la production d'avion de l'année 2023 n'a pas été impactée. Ce plan fait l'objet d'une veille continue pour éviter des impacts sur les approvisionnements futurs.

En 2023, les opérations et les établissements d'Airbus en Russie ou en lien avec la Russie sont restés en conformité avec toutes les réglementations et sanctions en vigueur. Le bureau de représentation de Moscou a été fermé en août 2023.

Bien qu'Airbus évolue dans un environnement mondial complexe et continue d'être affecté par des retards de livraison de matériaux et de pièces en 2023, Airbus maintient sa trajectoire de montée en cadence de la production.

Concernant le programme de la famille A320, la production progresse pour atteindre le niveau de 75 avions produits par mois en 2026.

En 2023, la construction d'une deuxième ligne d'assemblage A320 à Tianjin (Chine) et à Mobile (États-Unis) a débuté et un premier avion a été livré en décembre depuis la nouvelle chaîne d'assemblage à Toulouse. Le premier A321XLR est entré sur la chaîne d'assemblage final en décembre; sa mise en service est prévue au troisième trimestre 2024. Concernant les gros-porteurs, Airbus poursuit son augmentation de cadence mensuelle pour atteindre 4 A330 par mois en 2024 et 12 A350 par mois en 2028.

1.2 Litiges

1.2.1 Enquête du SFO / PNF / DoJ / DoS et contentieux commerciaux connexes

En 2023, les différentes procédures liées aux accords définitifs (« les accords ») conclus avec le Parquet National Financier (« PNF »), le Serious Fraud Office (« SFO ») et le Département américain de la Justice (« DoJ ») -mettant fin aux enquêtes des autorités sur les allégations de fraude et de corruption- ainsi qu'avec le Département d'État des États-Unis (« DoS ») et le DoJ -mettant fin aux enquêtes diligentées par le DoS conformément au règlement américain sur le trafic international d'armes (« ITAR »)-, ont été clôturées.

Les accords ont été approuvés et rendus publics le 31 janvier 2020. Conformément aux termes des accords, Airbus SE a accepté de payer des pénalités de 3 597 766 766 euros plus les charges d'intérêts aux autorités Françaises, Britanniques et Américaines. Cela a été comptabilisé en 2019 dans les comptes d'Airbus SE et toutes les pénalités ont été honorées. Les règlements correspondant à chaque autorité sont les suivants : PNF 2 083 137 455 euros, SFO 983 974 311 euros, DoJ 526 150 496 euros et DoS 9 009 008 euros dont 4 504 504 euros pouvant être utilisés pour des mesures correctives en termes de conformité.

Conformément aux termes de la Convention Judiciaire d'Intérêt Public (« CJIP ») conclue avec le PNF, Airbus SE avait l'obligation de soumettre son programme de conformité à des audits ciblés réalisés par l'Agence Française anticorruption (AFA) pendant une période de trois ans.

Conformément aux termes de l'accord de poursuite différée (« DPA ») avec le SFO, aucun contrôle indépendant de conformité n'a été imposé à Airbus SE compte tenu de la surveillance continue effectuée par l'AFA.

Conformément aux termes du DPA conclu avec le DoJ, aucun contrôle indépendant de conformité n'a été imposé à Airbus SE en vertu de l'accord avec le DoJ, néanmoins Airbus SE a l'obligation d'émettre périodiquement un rapport sur les progrès continus d'amélioration de conformité pendant une période de trois ans et doit procéder à des examens complémentaires à la demande du DoJ.

Les accords ont entraîné la suspension des poursuites pendant une durée de trois ans. Cette période a pris fin le 31 janvier 2023. Le 13 février 2023, le SFO a notifié à Airbus la décision de fin des poursuites. Le 17 mars 2023, le PNF a également notifié la fin des poursuites avec le « Constat de l'extinction de l'action publique ». Le 28 juillet 2023, le DoJ a déposé une requête en rejet qui a été accordée en justice le 10 août 2023.

Avec réception des notifications susvisées, la CJIP avec le PNF, le DPA avec le SFO et le DPA avec le DoJ ont formellement pris fin.

Conformément aux termes de l'accord de consentement avec le DoS, celui-ci a accepté de clôturer toutes violations civiles de l'ITAR divulguées volontairement par Airbus SE et stipulées dans l'accord. Airbus SE a accepté de retenir les services d'un agent indépendant de conformité au contrôle des exportations, qui surveillera l'efficacité des systèmes de contrôle des exportations et leur conformité aux règles de l'ITAR.

Faisant suite de la décision de la Société de réallouer des ressources dédiées au contrôle des exportations et ce afin d'assurer le respect des restrictions des exportations et des sanctions internationales annoncées à l'encontre de la Russie, la Biélorussie et de certaines entités et individus de nationalité Russe- faisant suite à l'invasion de l'Ukraine par la Russie le 24 février 2022- Airbus SE a proposé au DoS de proroger de 9 mois la durée dudit accord de consentement. Cela a été accepté par le DoS.

Le 26 octobre 2023, tous les termes de l'accord de consentement avec le DoS ayant été respectés, ce dernier a notifié à Airbus SE la conclusion dudit accord.

En supplément de toute enquête en cours dans d'autres juridictions, des divulgations avérées pendant la conclusion des accords pourraient entraîner l'ouverture d'enquêtes supplémentaires dans d'autres juridictions. De telles enquêtes pourraient également entraîner (i) des réclamations en matière civile ou des réclamations d'actionnaires à l'encontre d'Airbus SE, (ii) des conséquences négatives sur la capacité d'Airbus SE d'obtenir ou de poursuivre le financement de projets en cours ou futurs, (iii) des limitations de candidatures de sociétés du groupe à certains contrats du secteur public et/ou (iv) des dommages portés à l'activité ou à la réputation d'Airbus SE par le biais d'une publicité négative nuisant aux perspectives commerciales d'Airbus SE sur les marchés.

Airbus SE continuera à coopérer avec les autorités à l'avenir et à renforcer sa forte culture d'éthique et de conformité au sein de la société.

À la suite des accords et règlements décrits ci-dessus, plusieurs consultants et autres tiers ont intenté des actions en justice ou formulé des demandes d'arbitrages contre Airbus SE pour obtenir réparation. Les accords conclus avec les autorités pourraient conduire à d'autres litiges commerciaux et à d'autres demandes d'arbitrage contre la société, ce qui pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers, les activités et les opérations de la société.

1.2.2 Procès du vol Air France 447

Le 1er juin 2009, un A330 assurant le vol AF447 opéré par Air France entre Rio de Janeiro et Paris a disparu au-dessus de l'océan Atlantique avec 228 personnes à son bord. L'épave a été retrouvée en avril 2011 après plusieurs campagnes de recherche organisées par le Bureau d'Enquêtes et d'Analyses (BEA), qui a publié son rapport d'enquête final en juillet 2012. À la suite de l'accident, le parquet de Paris a ouvert une enquête pour homicide involontaire et Airbus SAS a été mise en examen en mars 2011. En septembre 2019, les juges d'instruction ont clos l'enquête et prononcé un non-lieu général après une analyse approfondie des éléments techniques et juridiques de l'affaire. Cependant, la Cour d'appel de Paris a annulé la décision des magistrats instructeurs et a ordonné un procès pour homicide involontaire. Le pourvoi en cassation formé par Airbus contre cette décision a été jugé irrecevable par la Cour de cassation. Un nouveau procès a eu lieu au cours du quatrième trimestre de 2022, à la suite duquel le Tribunal correctionnel de Paris, par jugement du 17 avril 2023, a mis hors de cause Airbus sur le plan pénal tout en retenant sa responsabilité civile. Le 26 avril 2023, le Parquet Général de Paris a fait appel du jugement de relaxe d'Airbus et d'Air France. L'affaire sera, par conséquent, rejugée en totalité. Airbus s'attend à ce que le procès ait lieu en 2025.

II PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de la société ont été établis suivant les principes comptables généralement admis conformément à la réglementation en vigueur, résultant de l'application du règlement ANC n°2014-03, mis à jour par le règlement n°2016-07.

L'établissement des comptes annuels nécessite de la part de la direction de la Société d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Ces estimations ou hypothèses peuvent être révisées d'exercice en exercice.

L'exercice a une durée de 12 mois et couvre la période du 01/01/2023 au 31/12/2023. L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

1 FONDS COMMERCIAL

Avec effet rétroactif au 1er janvier 2009, la fusion absorption d'Airbus France SAS par Airbus Holding SAS a généré un mali technique correspondant à la différence entre la valeur des titres détenus par Airbus Holding SAS et l'actif net négatif apporté par Airbus France SAS. Ce mali est enregistré en fonds de commerce. Sa valeur d'utilité est appréciée sur la base de la valorisation au prorata de la part industrielle de la société dans la Division Airbus telle qu'intégrée dans les comptes consolidés du groupe.

Une partie de ce fonds de commerce pour une valeur de 440 millions d'euros a été apportée à Stelia Aerospace SAS au 1^{er} janvier 2022.

2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, de production ou d'apport.

Les règlements CRC n° 2002-10 (relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs) et n° 2004-06 (relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs) sont appliqués dans les comptes de la société.

Les logiciels autonomes conçus en interne sont comptabilisés à l'actif.

Les immeubles, les agencements de bâtiments, les ouvrages d'infrastructure, le matériel aérien immobilisé, le matériel de transport et le mobilier de bureau font l'objet d'un amortissement linéaire. L'amortissement dégressif est pratiqué pour les biens y ouvrant droit, sachant que l'écart entre l'amortissement dégressif et l'amortissement linéaire est porté en amortissement dérogatoire au passif du bilan. Est également enregistré en amortissement dérogatoire le différentiel d'amortissement consécutif au changement de durée opéré à partir du 1er janvier 2005.

Les principales durées d'utilisation et d'usage appliquées sont les suivantes :

- Logiciels acquis et logiciels développés : 1 à 3 ans,
- Constructions et composantes de constructions : 6 ans à 50 ans,
- Ouvrages d'infrastructures et installations générales : 10 à 30 ans,
- Installations complexes spécialisées : 6 ans à 10 ans,
- Matériels et outillages industriels (hors Outillages Techniques Spécialisés A350, A400M, A330neo, A320neo et Beluga XL amortis en fonction d'unités d'œuvre) : 3 ans à 10 ans,
- Matériel aérien immobilisé : 3 à 20 ans,
- Matériel informatique et autres immobilisations corporelles : 3 à 15 ans.

Les intérêts des emprunts spécifiques à l'achat ou à la production des immobilisations ne sont pas inclus dans le coût des immobilisations.

3 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

La valeur brute des participations et des titres est constituée par le coût d'acquisition historique ou par la valeur d'apport.

Lorsque la valeur d'inventaire de ces participations devient inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée pour le montant de la différence. Dans le cas des titres de participation, la valeur d'inventaire est généralement établie par référence aux capitaux propres, mais aussi en fonction de la rentabilité, des perspectives d'avenir et de l'utilité des participations considérées pour l'entreprise.

Les créances et prêts rattachés aux participations sont enregistrés à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est enregistrée lorsqu'apparaît une perte probable.

4 STOCKS ET EN-COURS

Les stocks de matières premières et autres approvisionnements sont valorisés au coût d'achat moyen pondéré.

Les en-cours de production, les produits intermédiaires et finis sont valorisés au coût de production, sans tenir compte des charges financières, des frais de recherche et développement, des frais d'administration et de distribution, des impôts fonciers et des charges de sous-activité.

Des dépréciations sont constatées lorsque leur coût se trouve supérieur à la valeur probable de réalisation.

5 CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est enregistrée lorsqu'une perte probable apparaît.

6 OPERATIONS EN MONNAIES ETRANGERES HORS ZONE EURO

Les opérations en devises sont converties en euros au cours de clôture en vigueur à la date de la transaction (ou un cours représentant une approximation raisonnable) et les dettes et créances sont réévaluées au cours de clôture. Les écarts de conversion en résultant sont inscrits, suivant le cas, en écart de conversion actif ou en écart passif.

Par ailleurs, les pertes de change latentes font l'objet de provisions pour risques et les gains latents ne sont pas inclus dans les résultats.

Les en-cours de production, achetés dans l'année en devise USD, sont enregistrés au taux historique.

Ci-dessous sont détaillés les APA pour lesquels en l'absence d'accord formel des autorités fiscales compétentes les prix de transfert sont appliqués dans la continuité des accords applicables jusqu'à fin 2019. Il est à noter que si les accords finalement agréés par les autorités fiscales compétentes étaient différents, cela aurait pu avoir un impact sur les comptes.

7. Advance Pricing Agreement Civil

8. Advance Pricing Agreement A400M

7 ADVANCE PRICING AGREEMENT CIVIL

Le 27 avril 2004, un accord préalable de prix de transfert multilatéral (Advanced Pricing Agreement) a été signé par les autorités fiscales allemandes, espagnoles, françaises et britanniques. Cet accord couvre les activités communes « Common Business » d'Airbus exécutées par Airbus SAS et les quatre entités nationales « NATCO's » (Airbus Operations SAS, Airbus Operations GmbH, Airbus Operations Ltd et Airbus Operations S.L). L'avion de transport militaire A400M est exclu de l'accord.

La méthode de prix de transfert prévoit un partage des résultats, selon laquelle ce résultat généré par l'activité « Common Business » est :

- Alloué à Airbus SAS selon la méthodologie « cost plus » afin de compenser les fonctions centrales assumées par l'entité ;
- Et pour la part résiduelle, partagé entre les quatre Airbus Operations sur la base d'une clé d'allocation, représentant leur contribution respective dans ce résultat résiduel (la clé d'allocation utilisée vise à refléter la part respective des charges de production et de développement encourus dans les quatre Airbus Operations).

Cet accord a été reconduit par les autorités fiscales sur les mêmes bases jusqu'à la fin de l'exercice 2019. Comme proposé par l'accord, une demande de renouvellement pour les périodes fiscales de 2020 à 2024 a été déposée en Juin 2019 aux quatre administrations fiscales. A date, aucun élément n'a été identifié pouvant remettre en cause l'application de l'accord pour les exercices 2020, 2021, 2022 et 2023.

8 ADVANCE PRICING AGREEMENT A400M

Un APA spécifique au programme A400M a été signé formellement en 2013 par les quatre administrations fiscales (France, Allemagne, Espagne, Royaume-Uni). Cet accord détermine les conditions de rémunération des sociétés Airbus SAS, Airbus Operations SAS, Airbus Operations GmbH, Airbus Operations Ltd, Airbus Defence & Space GmbH et Airbus Defence & Space SAU pour les activités de développement, de production et de vente des A400M à la société AMSL, qui a pour clients différentes nations, la plupart représentées par l'OCCAR. Une structure en participation de droit espagnol (UTE) permet de partager les résultats des ventes de ces avions et les éventuelles pertes à terminaison à prévoir.

Selon le portage des risques liés convenu contractuellement avec Airbus SAS, les coûts de développement encourus par la société sur cet avion ont été enregistrés en charges de l'exercice.

Au 31 décembre 2023, les coûts de production des avions A400M non livrés sont enregistrés dans les comptes d'encours.

Cet accord a été reconduit par les autorités fiscales sur les mêmes bases jusqu'à la fin de l'exercice 2019. Comme proposé par l'accord, une demande de renouvellement pour les périodes fiscales de 2020 à 2024 a été déposée en juin 2019 aux quatre administrations fiscales. A cette date, aucun élément n'a été identifié pouvant remettre en cause l'application de l'accord pour les exercices 2020, 2021, 2022 et 2023.

9 ACCORD DE PARTAGE DU CHIFFRE D'AFFAIRES RELATIF AUX ACTIVITES DE SERVICES ET DE SUPPORT DE L'A400M

Les sociétés Airbus SAS, Airbus Operations SAS, Airbus Operations GmbH, Airbus Operations Ltd, Airbus Defence & Space SA et Airbus Defence & Space GmbH ont signé un accord de répartition du chiffre d'affaires relatif aux activités de services et de support de l'A400M. Cet accord définit les modalités de rémunération des sociétés concernées pour les activités réalisées depuis qu'elles ont débuté.

10 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Les frais de recherche et de développement totalement autofinancés sont pris en charge dans l'exercice même de leur comptabilisation.

Les avances remboursables reçues de l'Etat sont comptabilisées en dettes. Leur remboursement vient en diminution de ces dettes.

Traitement des outillages spécialisés, installations d'essais et prototypes

Les frais de réalisation des outillages spécialisés de série sont enregistrés en compte d'immobilisations corporelles. Concernant les programmes A350, versions NEO et Beluga XL, l'amortissement des coûts est constaté au prorata des avions entrés au cours de la période en poste d'assemblage final sur le nombre total théorique d'avions à produire du programme. Toutefois si, annuellement, le cumul des amortissements ainsi calculés est inférieur au cumul des amortissements minimum linéairement calculés sur 10 ans, pour respecter la norme fiscale en la matière, la différence est constatée en amortissement dérogatoire. Pour les programmes antérieurs, les coûts sont amortis linéairement sur 5 ans.

Le coût des installations d'essais (Engineering Tests Rigs) et les frais de réalisation des prototypes des programmes A350 et versions NEO sont enregistrés en compte d'immobilisations corporelles amortis linéairement sur 10 ans.

11 CONTRATS A LONG TERME

Pour les contrats à long terme comptabilisés selon la méthode de l'avancement, les livraisons et les prestations partielles sont comptabilisées en chiffre d'affaires afin de constater, après déduction des charges liées à l'exécution du contrat, la quote-part du résultat à terminaison correspondant au pourcentage d'avancement des travaux.

Pour les contrats à long terme comptabilisés selon la méthode de l'achèvement, le résultat et le chiffre d'affaires ne sont acquis que lors des livraisons. En cours d'exécution, les en-cours sont valorisés et comptabilisés à hauteur des charges qui ont été enregistrées à la clôture de l'exercice, aucune marge n'est prise en compte ni aucun chiffre d'affaires dégagé. En fin de contrat, le résultat est constaté lors des livraisons en même temps que la totalité du chiffre d'affaires.

12 PROVISION REGLEMENTEES

Les provisions réglementées concernent les amortissements dérogatoires calculés selon la législation fiscale en vigueur.

13 PROVISIONS POUR PERTES A TERMINAISON

Dans le cas des contrats long terme sur les activités « Specific Business » (hors APA) d'Airbus Operations SAS, les commandes en perte peuvent donner lieu à la constitution de provisions pour pertes à terminaison. Les pertes probables, dès lors qu'elles sont connues, donnent lieu à dépréciation des en-cours pour la part de production réalisée, et à constitution de provisions pour risques pour le complément.

Elles sont déterminées sur la base d'une prévision de résultat à terminaison régulièrement actualisée.

Pour l'ensemble des activités du « Common Business » (APA) d'Airbus, le résultat à terminaison est calculé au niveau de la SEP.

14 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Des provisions pour risques et charges sont constituées lorsque la Société a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle devra faire face à une sortie de ressources estimable au profit de ce tiers sans contrepartie. Ces provisions sont estimées par le management en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

15 PROVISIONS POUR PRESTATIONS A FOURNIR

Les travaux, consécutifs à une vente, que l'entreprise devra réaliser pour respecter ses engagements, doivent être provisionnés dès l'exercice de comptabilisation de la vente lorsque leur montant peut être déterminé avec une assurance raisonnable.

En raison de la cession mensuelle des coûts comptabilisés au sein d'Airbus, il n'y a pas lieu de constater de provision pour prestations à fournir au titre des activités communes.

16 PROVISIONS POUR GARANTIE

Les provisions pour garantie enregistrées par Airbus concernent l'activité avionique. Les équipements Avionique sont garantis trois ans. Leur nombre et leur variété imposent un traitement statistique du coût de la garantie.

17 PROVISIONS POUR CHARGES DE PERSONNEL

17.1 PROVISIONS POUR INDEMNITES DE DEPART EN RETRAITE

La dette actuarielle relative aux indemnités de départ en retraite et aux médailles du travail des personnels de la société a été évaluée par un cabinet d'actuaire à partir d'hypothèses actuarielles actualisées à fin d'exercice.

Ces engagements sont provisionnés dans les comptes de l'exercice.

La part des engagements non provisionnée à fin d'exercice est enregistrée sur la durée d'activité moyenne résiduelle prévisionnelle au sein de la société, conformément à la méthode 1 (méthode dite du corridor) de la recommandation n°2013-R.02 de l'ANC.

En cas de gestion externe, les primes et cotisations sont comptabilisées en charges si elles constituent des actifs de régime. En contrepartie, la provision pour retraite est reprise pour ne faire apparaître au bilan que le montant de l'engagement non couvert.

17.2 PROVISIONS POUR MEDAILLES DU TRAVAIL

La provision est calculée au fur et à mesure du temps de présence des salariés, en fonction de la probabilité que les salariés atteignent l'ancienneté requise pour l'octroi d'une médaille et prenant en compte les gratifications qui risquent d'être versées pour toute la période de travail.

18 PRINCIPES D'INTEGRATION AU GROUPE FISCAL AIRBUS SAS

Les relations commerciales (achats, ventes, règlements) au sein d'Airbus sont constatées dans les comptes clients et fournisseurs. La société Airbus Operations SAS est, dans le cadre de l'impôt, dans le régime de l'intégration fiscale du groupe fiscal Airbus SAS. A ce titre, elle verse à la société mère, Airbus SAS, le montant d'impôt sur les sociétés qu'elle aurait dû constater et payer à l'administration fiscale comme si elle était imposée séparément. Les économies d'impôt réalisées par le groupe grâce aux déficits sont conservées chez la société mère et sont considérées comme un gain immédiat de l'exercice. Sur l'exercice où les filiales redeviendront bénéficiaires, la société mère supportera alors une charge d'impôt.

19 CONSOLIDATION

Conformément à l'article L 233-17 du Code de Commerce, Airbus Operations SAS est exemptée, en tant que mère de sous-groupe, d'établir des comptes consolidés et un rapport sur la gestion du groupe. En effet, les comptes individuels de la Société, ainsi que ceux des sociétés qu'elle contrôle et sur lesquelles elle exerce une influence notable, sont intégrés globalement dans les comptes consolidés de la société européenne Airbus SE.

20 TRANSACTION AVEC LES PARTIES LIEES

Aucune transaction avec les parties liées présentant une importance significative et non conclue à des conditions normales de marché n'est intervenue sur l'exercice.

21 CONTROLES FISCAUX EN COURS ET AUTRES POINTS FISCAUX

Le contrôle fiscal sur place portant sur les exercices 2019 et 2020 est terminé. La société a reçu une proposition de rectification en juillet 2023 et une proposition complémentaire fin 2023. La société a constitué les provisions correspondantes et adressé aux services fiscaux ses observations.

La société Airbus Operations SAS a payé en 2023 les conséquences fiscales de la mise en conformité initiée par le groupe Airbus suite aux « Deferred prosecution agreements » conclus avec le Department of Justice » américain et le « Serious Fraud Office » britannique, et à la convention judiciaire d'intérêt public conclue avec le Parquet National Financier.

III EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Le Président de la Société Alain Faure a démissionné avec effet en date du 31 mars 2024. Il est remplacé par Madame Marie Hontans.

A - NOTES SUR LE BILAN

NOTE 1

M.C.
(Millions d'Euros)

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	31/12/2023			31/12/2022
	Brut	Amortissements ou provisions	Net	Net
Frais d'établissement	-	-	-	-
Frais de recherche et de développement	-	-	-	-
Concessions, brevets, licences, logiciels et autres	1 574	1 451	123	91
Fonds commercial	857	-	857	857
Droit au bail	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	78	-	78	113
TOTAL	2 508	1 451	1 058	1 061

NOTE 2

M.C.
(Millions d'Euros)

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	31/12/2023			31/12/2022
	Brut	Amortissements ou provisions	Net	Net
Terrains	15	-	15	15
Agencements et aménagement de terrains	80	56	24	23
Constructions	49	11	38	39
Constructions sur sol d'autrui	601	343	259	142
Installations techniques, matériels et outillages industriels	5 391	4 143	1 247	1 313
Autres immobilisations corporelles	499	418	81	77
Immobilisations mises en concessions	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	392	-	392	332
Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	0	-	0	-
TOTAL	7 027	4 971	2 056	1 942

VARIATIONS DES IMMOBILISATIONS (Incorporelles et corporelles)

M.C.
31/12/23 (Millions d'Euros)

Rubriques et Postes	VALEURS BRUTES					AMORTISSEMENTS				
	Début exercice	Augmentations	Diminutions	Mises en service / reclassement	Fin exercice	CUMULES Début exercice	Augmentations	Diminutions	Reclassement	CUMULES Fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES										
Frais d'établissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais de recherche et de développement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Concessions, brevets, licences, logiciels et autres	1 447	2	1	126	1 573	1 356	95	1	-	1 451
Fonds commercial	857	-	-	-	857	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	0	-	-	-	0	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	113	90	-	125	78	-	-	-	-	-
TOTAL	2 417	92	1	1	2 508	1 356	95	1	-	1 451
IMMOBILISATION CORPORELLES										
Terrains	91	-	0	75	166	52	3	0	-	56
Constructions	510	-	1	70	579	328	26	-	-	354
Installations techniques, matériels et outillages industriels	5 243	19	70	198	5 391	3 930	282	69	0	4 143
Autres immobilisations corporelles	511	13	40	16	499	433	25	40	0	418
Immobilisations corporelles en cours	332	420	-	360	392	-	-	-	-	-
Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	-	0	-	-	0	-	-	-	-	-
TOTAL	6 686	452	110	1	7 027	4 744	336	109	0	4 971

Nota: les acquisitions principales 2023 concernent:

- Immobilisations incorporelles: logiciels développés en interne pour un montant global de 74 M€ (Digital) et logiciels acquis pour 18 M€
- immobilisations corporelles: - Constructions projet New FAL A321 JLL 38 M€
 - Jigs & Tools programme Single Aisle 167 M€
 - Jigs & Tools programme A350 48 M€ (dont A350F 20M€)
 - Jigs & Tools programme Long Range 26 M€
 - Engineering Test Rigs Single Aisle 12 M€

31/12/22 (Millions d'Euros)

Rubriques et Postes	VALEURS BRUTES						AMORTISSEMENTS					
	Début exercice	Apport Airbus Atlantic 01/01/2022	Augmentations	Diminutions	Mises en service / reclassement	Fin exercice	CUMULES Début exercice	Apport Airbus Atlantic 01/01/2022	Augmentations	Diminutions	Reclassement	CUMULES Fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES												
Frais d'établissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais de recherche et de développement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Concessions, brevets, licences, logiciels et autres	1 377	6	4	11	83	1 447	1 290	5	82	11	0	1 356
Fonds commercial	1 297	440	-	-	-	857	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	0	-	-	-	-	0	-	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	82	0	115	-	83	113	-	-	-	-	-	-
TOTAL	2 755	446	119	11	0	2 417	1 290	5	82	11	0	1 356
IMMOBILISATION CORPORELLES												
Terrains	134	44	-	0	1	91	75	26	3	0	-	52
Constructions	684	214	32	10	17	510	415	122	41	6	-	328
Installations techniques, matériels et outillages industriels	6 247	658	8	26	329	5 243	4 506	491	298	24	359	3 930
Autres immobilisations corporelles	80	33	10	26	479	511	96	24	26	24	359	433
Immobilisations corporelles en cours	179	41	362	-	168	332	-	-	-	-	-	-
Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	8	-	8	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	7 333	990	405	62	0	6 686	5 092	663	369	55	0	4 744

Nota: les acquisitions principales 2022 concernent:

- immobilisations incorporelles: logiciels développés en interne pour un montant global de 108 M€ (Digital) et logiciels acquis pour 11 M€
- immobilisations corporelles: - Jigs & Tools programme Single Aisle 137 M€
 - Jigs & Tools programme A350 23 M€ (dont A350F 11M€)
 - Jigs & Tools programme Long Range 11 M€
 - Flight Test Aircraft A321 NEO XLR 8 M€

NOTE 3

IMMOBILISATIONS FINANCIERES	M.€. (Millions d'Euros)			
	31/12/2023			31/12/2022
	Brut	Amortissements / dépréciations	Net	Net
Titres de participation	7 624	-	7 624	7 598
Prêt intra-groupe à Euribor 3mois	-	-	-	-
Prêts au 1 % logement	74	-	74	73
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Autres immobilisations Financières	1	-	1	1
TOTAL	7 699	-	7 699	7 672

VARIATION DES TITRES DE PARTICIPATIONS	M.€. (Millions d'Euros)	
	2023	2022
MONTANT NET DEBUT EXERCICE	7 598	6 071
Acquisitions & souscriptions		
Cessions & fusions (nettes)		- 873
Apport partiel d'actifs des titres Aibus Operations Gmbh à Premium Aerotech Gmbh		2 400
Apport partiel d'actifs à Airbus Atlantic - Titres Airbus Atlantic reçus en rémunération de l'apport		1 386
Attribution gratuite des titres Airbus Atlantic à Airbus SAS via une distribution exceptionnelle de dividendes		- 1 386
Apport partiel d'actifs de titres Airbus Operations SL par Airbus SE	26	
Dotations aux amortissements et dépréciations		
Reprises sur amortissements et dépréciations		
MONTANT NET FIN EXERCICE	7 624	7 598

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS		M.€. (Millions d'Euros)	
(Décret 83- 1020 du 29 novembre 1983 - article 24-11°)			
		31/12/2023	
		Pourcentage détenu	Valeur comptable des titres Brute Nette
A - RENSEIGNEMENTS DETAILLES CONCERNANT LES FILIALES ET LES PARTICIPATIONS			
1. Filiales (plus de 50% du capital détenu)			
Airbus Operations sl	100,00%	77	77
Premium Aerotech Gmbh renommée AIRBUS GMBH en 2023	94,67%	2 400	2 400
Airbus Operations ltd	100,00%	5 144	5 144
Star Real Estate	97,48%	2	2
2. Participations (10 à 50% du capital détenu)			
Corse Composite Aeronautiques	25,56%	1	1
3. Autres participations			
Pays de la Loire croissance	1,53%	0,3	0,3
Tarmac Aerosave	2,68%	0,01	0,01
TOTAL		7 624	7 624

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS		Données 2022					M.€. (Millions d'Euros)	
(Décret 83- 1020 du 29 novembre 1983 - article 24-11°)								
		Capitaux propres	dont Capital	Pourcentage détenu	Dont Résultat dern. Ex.clos	Dividendes	Chiffre d'affaires	Valeur comptable des titres Brute Nette
A - RENSEIGNEMENTS DETAILLES CONCERNANT LES FILIALES ET LES PARTICIPATIONS								
1. Filiales (plus de 50% du capital détenu)								
Airbus Operations sl	558	50	100,00%	142	192	1 244	50	50
Premium Aerotech Gmbh renommée AIRBUS GMBH en 2023	936	938	94,67%	(444)		1 182	2 400	2 400
Airbus Operations ltd	M€ 1,839	M€ 1,467	100,00%	M€ 439		M€ 4,116	5 144	5 144
Star Real Estate	365	2	97,48%	25		74	2	2
1. Participations (10 à 50% du capital détenu)								
Corse Composite Aeronautiques	9	2	25,56%	2		52	1	1
3. Autres participations								
Pays de la Loire croissance	13	12	1,53%	ND		ND	0,3	0,3
Tarmac Aerosave	31	0,50	2,68%	11	0,3	59	0,01	0,01
TOTAL							7 598	7 598

NOTE 4

STOCKS ET EN-COURS

(Millions d'Euros)

	31/12/2023			31/12/2022
	Brut	Dépréciations	Net	Net
Matières premières et autres approvisionnements	796	100	696	571
En-cours de production	374	68	306	364
Produits intermédiaires et Finis	69	16	54	52
TOTAL	1 240	184	1 056	987

L'augmentation des stocks nets sur l'exercice 2023 de 69 M€ se décompose en :

+100 M€ d'augmentation de stocks de matières premières et composants suite à la crise mondiale,

+25 M€ de reprise de dépréciation des stocks suite au changement de la méthodologie en 2023,

+5 M€ sur les encours de production.

-61 M€ de dépréciation des en-cours A400M au titre de la ré-estimation du résultat à terminaison des activités de l'A400M, dont €14m en contrepartie du résultat d'exploitation

NOTE 5

CREANCES

(Millions d'Euros)

	31/12/2023			Dont à + 1 an	31/12/2022
	Brut	Dépréciations	Net	Net	Net
CREANCES D'EXPLOITATION					
Créances clients et comptes rattachés	3 183	164	3 018		2 698
Autres créances d'exploitation	343	-	343		214
TOTAL CREANCES D'EXPLOITATION	3 526	164	3 361	-	2 913
- dont entreprises liées	2 942		2 942		2 684
CREANCES DIVERSES					
Créances diverses	68	-	68		84
TOTAL CREANCES DIVERSES	68	-	68		84
- dont entreprises liées	56	-	56	-	73
TOTAL GENERAL	3 593	164	3 429	-	2 997
- dont entreprises liées	2 998	-	2 998	-	2 757
- dont produits à recevoir	0		0	-	2
- dont diminutions liées aux écarts de conv. Actif	11		11	-	11
- dont augmentations liées aux écarts de conv. Passif	1		1	-	1

Les créances d'exploitation avec les entreprises liées (3 582 M€) sont notamment constituées de la quote-part de marge commerciale annuelle rétrocédée par la SEP et revenant à la société (1 495 M€ partage de résultat).

NOTE 6

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE ET AUTRES

(Millions d'Euros)

	31/12/2023	Dont à + 1 an	31/12/2022
Charges constatées d'avance	47	-	35
Charges à répartir	-	-	-
Primes de remboursement des obligations	-	-	-
Ecart de conversion actif	48	-	64
TOTAL	95	-	99
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE			
	31/12/2023	Dont à + 1 an	31/12/2022
Charges constatées d'avance sur services extérieurs	47	-	35
Autres charges constatées d'avance	-	-	-
TOTAL	47	-	35

NOTE 7

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

NEANT EN 2023

NOTE 8

DISPONIBILITES ET EMPRUNTS AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT				M.€. (Millions d'Euros)
	31/12/2023	Variation nette de trésorerie sur l'exercice 2022	31/12/2022	
Banques	-		-	
Valeurs à l'encaissement	-		-	
Compte courant de Trésorerie	84	- 68	152	
TOTAL	84	- 68	152	

NOTE 9

CAPITAUX PROPRES

Le capital est composé de 1 010 319 745 actions de valeur nominale de 1 EURO chacune.

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES		M.€. (Millions d'Euros)
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2022 Résultat inclus		10 743
Capital		1 009
Primes d'émission, d'apports et de fusion		3 277
Réserves et report à nouveau		2 646
Autres capitaux propres		3
Résultat de l'exercice N-1		2 919
Subventions d'investissements		2
Provisions réglementées		887
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AU 01/01/2023 Résultat inclus		10 743
Augmentation du capital (Pearl 2)		1
Augmentations primes d'émission, de fusion, d'apport (Pearl 2)		25
Dividendes versés sur exercice N-1		-697
Autres capitaux propres		0
Augmentations des Provisions réglementées & Subvention d'investissement *(1)		
Diminution nette des Provisions réglementées et Subvention d'investissement *(2)		12
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2023 avant résultat		10 085
Résultat net de l'exercice après impôt		1 054
Acomptes sur dividendes		
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AU 31/12/23 résultat inclus		11 139

*(1) Dont dotation amortissements dérogatoires : 176 M.€.

*(2) Dont reprise amortissements dérogatoires : - 164 M.€.

Conformément à la Décision de l'Associé Unique en date du 27 juin 2023, le résultat de l'exercice 2022 a été affecté pour 2.222.333.430 euros en Report à Nouveau et pour 697.000.000 euros en distribution de dividendes. Ce dernier a été mis en paiement en date du 30 septembre 2023.

NOTE 10

TABLEAU DE VARIATION DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES						M.€. (Millions d'Euros)
	31/12/2022	Dotation de l'exercice	Reprise (utilisée)	Reprise (non utilisée)	Reclassement	31/12/2023
Garanties clients	-					-
Prestations à fournir	4		- 3	- 1		0
Perte à terminaison *	-	153				153
Indemnités de départ en retraite	427	29	- 9	- 104		343
LTIP Unit plan	1	1	- 1			2
Médailles du travail	31	0	- 2			29
Provisions pour risques et charges de personnel	460	30	- 11	- 104		374
Pertes de changes	64		- 16			48
Autres provisions pour charges	10		- 0			10
Risques divers	41	30	- 35	- 8		28
Autres provisions pour risques et charges	51	30	- 35	- 8		38
TOTAL	578	213	- 65	- 113	-	613

* L'augmentation des provisions pour pertes à terminaison s'explique par une dotation de €153m au titre de la ré-estimation du résultat à terminaison des activités de l'A400M, dont €31m en contrepartie au résultat d'exploitation.

ENGAGEMENTS DE RETRAITE			M.€. (Millions d'Euros)
	31/12/2022	31/12/2023	
HYPOTHESES			
Taux d'actualisation	3,10%	4,00%	
Taux d'augmentation des salaires	3,00%	3,00%	
Valeur actuarielle des droits accumulés	- 328	- 308	
Gains actuariels non amortis	- 99	- 135	
Pertes actuarielles non amorties			
actifs du régime		100	
MONTANT PROVISIONNE AU BILAN	- 427	- 343	

NOTA : Ces engagements concernent les indemnités de fin de carrière des personnels de l'entreprise. Ces montants sont provisionnés pour le départ volontaire des salariés de 62 à 67 ans en fonction du métier et de l'âge de naissance, ils sont comptabilisés en provision sur la base du coût global. Ils tiennent compte de la réforme de 2023.

NOTE 11

DETTE FINANCIERES (Millions d'Euros)					
	31/12/2023	Dont à - 1 an	De 1 à 5 ans	+ de 5 ans	31/12/2022
Emprunts auprès d'organismes de crédit	-				-
Emprunts auprès des sociétés du groupe (CC AIRBUS SE)	-				-
Emprunts et dettes Financières diverses	21	21		-	8
Avances AIRBUS SAS (A350)	1 616	61	504	1 051	1 587
TOTAL	1 637	82	504	1 051	1 595
- dont augmentations liées aux écarts de conv. Actif	-				0
- dont diminutions liées aux écarts de conv. Passif	-				-

DETTE D'EXPLOITATION (Millions d'Euros)			
	31/12/2023	Dont à + 1 an	31/12/2022
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 523	-	1 261
Dettes fiscales et sociales	407	-	460
Autres dettes d'exploitation	-	-	-
TOTAL	1 930	-	1 721
- dont entreprises liées	502	-	445
- dont charges à payer	667	-	842
- dont augmentations liées aux écarts de conv. Actif	46	-	61
- dont diminutions liées aux écarts de conv. Passif	- 52	-	- 47

DETTE DIVERSES (Millions d'Euros)			
	31/12/2023	Dont à + 1 an	31/12/2022
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	60	-	76
Dettes fiscales (impôts sur les bénéfices)	-	-	-
Autres dettes diverses	16	-	17
TOTAL	75	-	93
- dont entreprises liées	1	-	0
- dont charges à payer	19	-	33
- dont augmentations liées aux écarts de conv. Actif	-	-	0
- dont diminutions liées aux écarts de conv. Passif	-	-	0

NOTE 12

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE & COMPTES DE REGULARISATIONS		
	M.€. (Millions d'Euros)	
	31/12/2023	31/12/2022
PCA (du specific business)	21	24
Quotas d'émission de CO ² alloués par l'état	-	-
- dont entreprises liées	-	-
TOTAL	21	24

NOTE 13

ENGAGEMENTS					
	AU PROFIT DE :				M.€. (Millions d'Euros)
	DIRIGEANTS	FILIALES ET GIE CONSOLIDES	AUTRES	TOTAL 31/12/2023	TOTAL 31/12/2022
1 - ENGAGEMENTS DONNES					
Engagements de Crédit bail			-	-	-
Engagements de concession long terme			9	9	12
Engagements de retraites			135	135	- 99
Engagements nets au titre de Financement de ventes				-	-
Cautions et garanties bancaires				-	1
Autres engagements donnés			-	-	-
TOTAL	-	-	- 126	- 126	- 86
2 - ENGAGEMENTS RECUS					
Avals				-	-
Cautions			15	15	15
Engagements de retraites			100	100	
Engagements nets au titre de Financement de ventes				-	-
Sûretés réelles reçues				-	-
Autres engagements reçus			-	-	-
TOTAL	-	-	115	115	15

L'engagement de retraite total (DBO) s'élève au 31 décembre 2023 à 308m€ dont 343m€ sont reconnus au bilan en provision, 135m€ constituent un écart actuariel négatif non reconnu (gain actuariel en engagement hors bilan) et 100m€ d'actifs de régime également non reconnus au bilan constituant des engagements reçus (voir note 10).

COMPTE DE RESULTAT

M.€.
(Millions d'Euros)

	31/12/2023	31/12/2022
Chiffre d'affaires	11 861	10 803
Autres Produits d'exploitation	358	290
Achats Consommés et variations de stocks	- 8 752	- 7 767
VALEUR AJOUTEE	3 468	3 326
Subventions d'exploitation	123	145
Impôts, taxes et versements assimilés	- 67	- 143
Charges de personnel	- 1 402	- 1 172
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	2 121	2 157
Reprises aux amortissements et aux provisions	392	284
Dotations aux amortissements et aux provisions	- 688	- 712
Transferts de charges (1)	13	4
Autres produits	0	32
Autres Charges	- 257	- 337
RESULTAT D'EXPLOITATION (Note 14)	1 582	1 428
Dividendes et quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	-	-
Frais Financiers nets	- 82	- 81
Produits Financiers nets	28	194
Résultat de change	0	0
Dotations et reprises Financières aux amortissements et provisions, transferts de charges	-	-
Résultat Financier (Note 15)	- 54	113
RESULTAT COURANT	1 528	1 542
Résultat exceptionnel (Note 16)	- 183	1 671
RESULTAT NET AVANT IMPOT & PARTICIPATION	1 345	3 213
Impôts sur les Bénéfices & Participation des salariés (Notes 17 et 19)	- 291	- 293
RESULTAT NET TOTAL	1 054	2 919

(1) Dont transfert de charges indemnités assurance	9,18
-Dont transfert de charges voitures de fonction	0,56
-Dont transfert de charges autres avantages en nature	3,57

B - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

NOTE 14

A - CHIFFRE D'AFFAIRES

CHIFFRE D'AFFAIRES REPARTI SELON LES ZONES GEOGRAPHIQUES		
	M.€. (Millions d'Euros)	
	31/12/2023	31/12/2022
France	11 471	10 428
Allemagne	93	108
Royaume-Uni	81	64
Autres pays de l'Union Européenne	61	76
Sous-Total Union Européenne	11 705	10 676
Suisse	0	1
Autres Pays A.E.L.E. (A)	-	-
Autres Pays de l'Europe	-	1
Canada	40	32
Etats Unis	46	53
Amérique Latine	1	1
Asie & Océanie	52	32
Afrique et Moyen-Orient	18	7
Montant Net du Chiffre d'Affaires (B)	11 861	10 803

(A) . Islande, Liechtenstein & Norvège

(B) . Montants H.T. Nets des RRR Accordés .

CHIFFRE D'AFFAIRES REPARTI ENTRE LES ACTIVITES CIVILES ET MILITAIRES		
	M.€. (Millions d'Euros)	
	31/12/2023	31/12/2022
Civiles	11 477	10 345
Militaires	384	458
TOTAL	11 861	10 803

B - REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS

(décret 83- 1020 du 29 novembre 1983 - article 24-18°)

Cette information n'est pas mentionnée, elle conduirait à divulguer les rémunérations concernant une seule personne.

C - CHARGES ET PRODUITS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES

		M.E. (Millions d'Euros)
PRODUITS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES		
	31/12/2023	31/12/2022
Ventes de produits	11 093	10 145
Ventes de prestations	512	428
Autres produits d'exploitation	-	-
Produits financiers	28	194
TOTAL	11 633	10 767
CHARGES CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES		
	31/12/2023	31/12/2022
Achats & Services Extérieurs	4 953	3 721
Autres charges d'exploitation	181	189
Charges Financières	-	0
TOTAL	5 134	3 910

NOTE 15

RESULTAT FINANCIER	M.€. (Millions d'Euros)	
	31/12/2023	31/12/2022
Frais Financiers net		
- Frais Financiers AIRBUS SAS		
- Charges liées à la Convention de gestion de Trésorerie Centralisée	-	0
- Autres Frais Financiers	- 82	- 81
Produits Financiers nets		
- Produits de Participations et autres immobilisations Financières	0	192
- Revenus liés à la Convention de gestion de Trésorerie Centralisé	-	-
- Revenus des créances AIRBUS SAS	-	-
- Revenus sur compte courant STAR REAL ESTATE	-	-
- Revenus des créances commerciales	0	-
- Autres produits Financiers	28	2
Résultat net de change	0	0
Dotations aux provisions	-	-
Reprise de provision	-	-
RESULTAT FINANCIER	- 54	113

NOTE 16

RESULTAT EXCEPTIONNEL	M.€. (Millions d'Euros)	
	31/12/2023	31/12/2022
Charges exceptionnelles sur les opérations en capital	- 1	- 873
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	- 2	- 3
Charges de restructuration	-	-
Charges sur exercices antérieurs	-	-
Autres charges exceptionnelles	-	0
Dotations aux provisions pour amortissements dérogatoires	- 176	- 179
Autres Dotations aux provisions exceptionnelles	- 0	- 7
Dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnels	- 122	
Dotations aux provisions pour dépréciations exceptionnelles	- 47	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	0	0
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	2	2 407
Produits sur exercices antérieurs	-	-
Quote-part de subventions virées au résultat de l'exercice	0	0
Autres Produits exceptionnels	-	-
Reprises de la provision pour amortissements dérogatoires	164	306
Reprises de la provision pour hausse des prix	-	-
Reprises sur autres provisions exceptionnelles	0	20
RESULTAT EXCEPTIONNEL	- 183	1 671

La variation des "Dotations aux provisions exceptionnelles" s'explique par la ré-estimation du résultat à terminaison des activités de l'A400M (€122m de dotations pour perte à terminaison et €47m de dépréciations des en-cours).

NOTE 17

SITUATION FISCALE		
	M.€. (Millions d'Euros)	
	31/12/2023	31/12/2022
Impôts à payer	-296	-293
Crédit d'impôt	34	35
Crédit d'impôt N-1	-1	
TOTAL	-263	-258

REPARTITION DE L'IMPÔT ENTRE RESULTAT COURANT ET RESULTAT EXCEPTIONNEL

	M.€. (Millions d'Euros)	
	31/12/2023	31/12/2022
Impôt lié au résultat courant	-299	-271
Impôt lié au résultat exceptionnel	3	0
Autres	0	-22
Impôts à payer	-296	-293

La ligne "Autres" s'explique par l'allocation à chacune des Airbus Opérations d'une quote part de l'impact de la mise en conformité de la situation fiscale suite aux accords avec les DoI, SFO et PNF.

VARIATION DES IMPOTS DIFFERES OU LATENTS : Impôts calculés selon taux d'IS (y/c contributions additionnelles)

VARIATION DES IMPÔTS DIFFÉRÉS OU LATENTS : Impôts calculés selon taux d'IS (y/c contributions additionnelles)									
En M Euros		25,83%						25,83%	
Variation des impôts différés ou latents									
Nature	Ouverture 2023		Variations		Clôture 2023		Variation	Clôture 2024	
Décalages certains ou éventuels	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif	Taux	Actif	Passif
Provisions réglementées									
Provision pour investissement									
Amortissements dérogatoires		229		3		232			232
Charges non déductibles temporairement									
Autres	97		-22		75			75	
Provisions pour retraite	110		-22		89			89	
Charges déduites (ou produits imposés) fiscalement et non encore comptabilisées									
Variation des écarts de conversion passif	3	0	-2		1			1	
	211	229	-46	3	165	232	0	165	232

NOTE 18

EFFECTIFS TEMPS PLEIN PAYES A FIN D'EXERCICE		
	31/12/2023	31/12/2022
Mensualisés	1 251	2 041
Ingénieurs et cadres	8 898	7 504
Employés & Agents Techniques de maîtrise	6 036	5 542
TOTAL	16 185	15 087

NOTE 19

PARTICIPATION DES SALAIRES		
	M.€. (Millions d'Euros)	
	31/12/2023	31/12/2022
Participation des salariés	-28	-35

L'écart entre la participation payée en 2023 et la prévision de 2022 est de 7 m€ (provision à 45m€, paiement de 38m€).

La participation provisionnée au titre de 2023 s'élève à 35m€.

NOTE 20

AUTRES INFORMATIONS

L'effort d'innovation (activités de recherche, développement et industrialisation), qui contribue à la constitution du Fond technologique du groupe, est apprécié au travers de deux notions :

- * Les frais d'innovation autofinancée qui correspondent à l'ensemble des investissements d'innovation, qu'ils soient activés ou directement enregistrés en charges, non financés par les marchés.
- * Les charges d'innovation autofinancée qui traduisent l'impact sur le résultat de l'effort d'innovation : frais enregistrés en charges, amortissements des dépenses immobilisées, charges nettes de remboursement des avances remboursables.

M.€.		
RECHERCHE & DEVELOPPEMENT		
	2023	2022
Ensemble des frais de recherche, Développement et Industrialisation	1 552	1 457
A déduire : coût de revient des marchés	- 119	- 157
Frais d'innovation autofinancée	1 433	1 300
+ Charges nettes de remboursement des avances de l'état		
- Production immobilisée (outillages spécialisés)	- 250	- 181
- Production stockée		
+ Amortissement et dépréciation des dépenses immobilisées ou stockées	227	256
Charges d'innovation autofinancée	1 410	1 375